

**COLABOR ANNONCE LA CLÔTURE DE SON REFINANCEMENT
ET L'ÉMISSION D'UN AVIS DE RACHAT
DES DÉBENTURES SUBORDONNÉES
NON GARANTIES CONVERTIBLES À 6,0 %**

Boucherville, Québec, le 18 février 2021– Groupe Colabor inc. (TSX:GCL) (« Colabor » ou la « Société ») annonce aujourd'hui la clôture de son refinancement qui comprend :

- La Société a conclu une entente pour une nouvelle facilité de crédit garantie de premier rang d'un montant autorisé de 80 millions \$, incluant un crédit rotatif de 50 millions \$ et un prêt à terme de 30 millions \$. La facilité de crédit porte intérêt au coût des fonds majoré de 1,75 % à 3,25 % selon les ratios de levier financier de la Société et vient à échéance en février 2025. Le prêt à terme est remboursable d'un montant de 3 millions \$ par année. L'entente contient une clause accordéon permettant, de gré à gré, l'augmentation de la facilité de crédit de 20 millions \$. Cette facilité remplace la facilité de crédit existante.
- La Société a aussi conclu une nouvelle entente de financement pour une dette subordonnée de 20 millions \$ avec Investissement Québec, dont 15 millions \$ qui a été déboursé à la signature de l'entente et un solde de 5 millions \$ qui est disponible jusqu'en février 2022 au gré de la Société. La dette subordonnée porte intérêt à un taux annuel pouvant varier entre 7,25% et 8,25% en fonction des ratios financiers et a un terme de 5 ans.
- Simultanément, la Société a procédé au remboursement complet de sa dette subordonnée existante au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q) dont le solde est de 12 millions \$.

Avis de rachat des débentures subordonnées non garanties

Colabor annonce aussi qu'elle a émis un avis de rachat aux porteurs de ses débentures subordonnées non garanties convertibles à 6,0 % actuellement en circulation, échéant le 13 octobre 2021 (les « débentures convertibles »).

Tel qu'il est indiqué dans l'avis de rachat, Colabor a l'intention de racheter la totalité des débentures convertibles émises et en circulation à compter du 23 mars 2021 (la « date de rachat »). Les débentures convertibles sont rachetables à un prix de rachat égal à leur capital (le « prix de rachat »), majoré des intérêts courus et impayés sur celles-ci jusqu'à la date de rachat, exclusivement, pour un montant total de 1023,51\$ par tranche de 1000 \$ de débentures convertibles. À la fermeture des bureaux le 18 février 2021, le montant en capital de débentures convertibles émises et en circulation était de 50 millions \$. Colabor prévoit utiliser les sommes

disponibles provenant du refinancement pour acquitter le rachat des débentures convertibles. Après le versement du prix de rachat, il n'y aura plus aucune débenture convertible en circulation.

Conformément aux modalités des débentures convertibles, les porteurs des débentures convertibles ont le droit, avant la date de rachat, de convertir leurs débentures convertibles en actions ordinaires de Colabor au prix de conversion de 2,50 \$ l'action ordinaire. Une description complète du processus de rachat ainsi que du droit des porteurs de débentures convertibles de convertir leurs débentures en actions ordinaires de Colabor est détaillée dans le dernier prospectus simplifié de Colabor daté du 20 avril 2010. Les porteurs de débentures convertibles devraient également se reporter à l'acte de fiducie daté du 27 avril 2010, tel que modifié par un premier acte complémentaire daté du 13 octobre 2016, pour un complément d'information. Tous les documents susmentionnés sont disponibles sous le profil de Colabor sur SEDAR au <http://www.sedar.com>.

« Le refinancement de nos facilités de crédit démontre le support de nos partenaires financiers actuels et des nouveaux prêteurs, renforce notre bilan, nous donne de la flexibilité financière additionnelle et réduit nos charges financières. Nous avons donc maintenant les ressources disponibles et la marge de manœuvre financière nécessaire pour poursuivre notre croissance », mentionne Louis Frenette, Président et chef de la direction de Colabor.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué comprend des énoncés que l'on pourrait voir comme des énoncés prospectifs, notamment quant au rachat des débentures convertibles, qui témoignent des opinions ou des attentes actuelles de Groupe Colabor Inc. en ce qui a trait à son rendement, à l'exploitation de son entreprise et aux événements futurs. Ces énoncés sont assujettis à des risques, incertitudes et hypothèses, à l'analyse de la structure d'endettement et des solutions de rechange disponibles et aux risques mentionnés dans la notice annuelle de la Société disponible sous le profil de la Société sur SEDAR (www.sedar.com), tel que le risque de dilution pour les actionnaires existants. Ces énoncés ne constituent pas des garanties du rendement futur, si bien que les résultats réels, la réalité et les événements pourraient en différer considérablement. La Société ne se voit aucunement obligée de mettre à jour ces énoncés prospectifs en fonction des changements que connaissent les croyances, estimations et opinions de la direction ou d'autres facteurs, sauf si la loi l'exige.

À propos de Colabor

Colabor est un distributeur et grossiste de produits alimentaires et connexes desservant les créneaux de l'hôtellerie, de la restauration et de marché des institutions ou « HRI » au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, ainsi que celui au détail. À travers ces deux secteurs d'exploitation, Colabor offre une gamme de produits alimentaires spécialisés notamment des viandes, poissons frais et fruits de mer, ainsi que des produits alimentaires et connexes à travers des activités Broadline.

Renseignements complémentaires:

Groupe Colabor inc. :
Marie-France Laberge
Contrôleur corporatif et Chef de la direction
financière par intérim
450-449-4911 poste 1272
investors@colabor.com

Relations avec les investisseurs :
Danielle Ste-Marie
Ste-Marie stratégies et communications inc.
450-449-0026 poste 1108